

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 14 février 2020

10^{ème} Commission

N° CP-2020-2-10-3

Service instructeur

DSOL - Service insertion et stratégie

Service consulté

POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION : PROJETS DES COMMISSIONS TERRITORIALES DES SOLIDARITES ACTIVES (CTSA) ET NOUVELLES ACTIONS POUR LE RETOUR A L'EMPLOI DES BENEFICIAIRES DU RSA

Résumé : Ce rapport a pour objet de proposer l'attribution de subventions d'un montant total de 26 106 €, pour permettre d'une part le développement de six micro-projets locaux d'insertion sociale et professionnelle, validés par les Commissions Territoriales des Solidarités Actives (CTSA) de la Région Mulhousienne, de COLMAR, de SAINTE-MARIE-AUX-MINES et de THANN et d'autre part une action de promotion des métiers du bâtiment à COLMAR.

Ces interventions s'adressent aux bénéficiaires du rSa et sont complémentaires à l'accompagnement individuel assuré par les référents.

L'Assemblée départementale a voté un crédit de 60 000 € au titre de l'année 2020, sous forme d'aides spécifiques pour développer des actions participant à l'insertion des bénéficiaires du revenu de Solidarité active (rSa) appelées « Projets CTSA ».

Ainsi, chaque Commission Territoriale des Solidarités Actives (CTSA), présidée par les Conseillers départementaux, peut être amenée à proposer à la Commission Permanente un ou plusieurs projets, à hauteur des crédits votés, au cours de l'année.

Les projets sont étudiés au vu de leur pertinence avec la politique d'insertion. Ils présentent la caractéristique d'être adaptés aux besoins des territoires concernés et de répondre à plusieurs critères, notamment :

- constituer une action de développement social territorial dans les domaines relevant de l'insertion sociale et socioprofessionnelle ;
- favoriser les conditions de participation des bénéficiaires ;
- mobiliser les ressources du territoire...

Ils sont présentés par les associations, organismes, collectivités territoriales ou par les travailleurs sociaux de l'Administration départementale et validés par les membres des CTSA.

Puis, chaque action retenue fait l'objet d'un examen attentif par des représentants des services insertion au sein des CTSA, sur la base :

- du bilan de l'action lorsqu'il s'agit d'une reconduction,
- des moyens matériels et humains mis en œuvre,
- du budget prévisionnel.

Eu égard au budget alloué, le financement de ces projets est limité.

A l'issue de cette étude, ils sont alors soumis à la Commission Permanente du Conseil départemental.

Le bilan des actions conduites en 2019 fait apparaître tout l'intérêt de ce type de micro-projets pour l'insertion sociale, voire socioprofessionnelle des bénéficiaires du rSa éloignés de l'emploi. La participation à ces actions permet de lever des freins importants, de se remobiliser, de valoriser des talents et de développer des capacités d'entraide au sein des groupes ; pour certains, il s'agit de la première étape d'un processus de revalorisation sociale. Ces actions permettent aux personnes de renouer avec des liens sociaux, de retrouver une confiance en elles, d'amorcer des démarches concrètes dans le domaine de la santé, la préparation d'un projet professionnel, l'inscription dans des activités de bénévolat, voire l'accès à un emploi.

Se rajoute à ces 5 actions en reconduction, un projet porté par l'association ÉGÉE à THANN qui vise à réduire la fracture numérique par le soutien apporté par des cadres retraités.

Les descriptifs des six actions présentées ainsi que les bilans 2019 font l'objet d'une annexe, sous forme d'un tableau joint (porteur du projet, intitulé, objectif et description de l'action, public concerné, subvention).

Par ailleurs, la Fédération Française du Bâtiment et des Travaux Publics du Haut-Rhin (FFB) développe des actions en vue de faire connaître les métiers du bâtiment et favoriser les recrutements par les entreprises sur cette branche d'activités en tension dans ses différentes spécialités.

Aussi, en vue de mettre ces métiers en avant de manière concrète et attractive, la FFB propose une animation spécifique à COLMAR, lors du salon Formation Emploi Alsace, dans le hall spécialement dédié au secteur du Bâtiment.

A cette occasion, la FFB réalise une présentation des métiers à laquelle le public des bénéficiaires du rSa sera convié par les référents chargés de sélectionner des personnes susceptibles de travailler dans ce secteur.

Outre les démonstrations métiers, la FFB s'associe aux différents partenaires présents au Salon pour promouvoir les opportunités de formations et d'emplois, ainsi que les contacts auprès des professionnels de la branche (mise en avant de stage de pré-qualification pour adultes à l'Institut de Formation du Bâtiment, entretien avec des entreprises, transmission des opportunités d'embauches...).

Ce rapport est soumis à l'avis de la 10^{ème} Commission du vendredi 7 février 2020.

Compte tenu de l'intérêt de ces actions, il est proposé d'attribuer :

- pour les six projets présentés sur les CTSA de la Région mulhousienne, de COLMAR, de SAINTE-MARIE-AUX-MINES et de THANN, des subventions pour un montant global de 23 106 €,
- pour la Fédération Française du Bâtiment, une subvention pour un montant de 3 000 €.

En conclusion, au vu de ce qui précède, je vous demande de bien vouloir :

- accorder dans le cadre de la politique départementale d'insertion des subventions d'un montant total de 26 106 € pour les six projets CTSA et la Fédération Française du Bâtiment, tels que détaillés dans le tableau annexé au rapport,
- autoriser leur versement en une seule fois aux porteurs des actions,
- m'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires au versement de ces subventions.

Les dépenses correspondantes :

- soit 23 106 €, seront prélevées sur le Programme H712 – Chapitre 017 – Fonction 561 - Nature 6574
- soit 3 000 €, seront prélevées sur le Programme H812 - Chapitre 017-Fonction 564- Nature 6574

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT